

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 36/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, Messieurs VADOT Pierre-Yves, CHAUVEAUX Boris, DAUMAS Baptiste, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absente excusée : Madame RENON Céline

Convocation et affichage : 09/07/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : POSTE DE VACATAIRE « SECURITE ECOLE CANTINE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les deux postes de vacataire « sécurité école cantine » et qu'il est nécessaire d'en reconduire un pour l'année scolaire 2026 – 2027 dont les modalités seront les suivantes :

- La mission sera de sécuriser les entrées et sorties des élèves de l'école communale à la cantine au moment du repas et, dans le même temps, assister la personne en charge de du service à la cantine. Elle aura en charge également d'aider la personne en charge de l'entretien de la cuisine.
- La journée de travail de ce vacataire « sécurité école cantine » commencera à 11 heures 45 pour se terminer à 13h30 et une fois par semaine de 18h30 à 20h30.
- Chaque vacation sera rémunérée sur la base brute forfaitaire de 26 €.

Il rappelle que de tels services existent déjà dans d'autres communes et répondent aux attentes des parents d'élèves et du personnel enseignant

La personne en charge de cette mission sera recrutée pour la durée du 01 septembre 2026 au 03 juillet 2027 en qualité d'agent non titulaire de la fonction publique territoriale selon les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Elle interviendra sous la responsabilité du Maire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve reconduction pour la période du 01 septembre 2025 au 03 juillet 2026 du poste de vacataire « sécurité école cantine », dont les modalités seront les suivantes à compter du 01 septembre 2025 :

- La mission sera de sécuriser les entrées et sorties des élèves de l'école communale à la cantine au moment du repas et, dans le même temps, assister la personne en charge de du service à la cantine
- La journée de travail de ce vacataire « sécurité école cantine » commencera à 11 heures 45 pour se terminer à 13h30 et une fois par semaine de 18h30 à 20h30.
- Chaque vacation sera rémunérée sur la base brute forfaitaire de 26 €.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 21 juillet 2026

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN

